

Association  
ARKADRUS  
MONTMERLE  
109 Chemin des  
Mûriers 01090  
Montmerle sur  
Saône



07.68.24.68.76

arkadrus@outlook.fr

# Cours Montmerle Enfants

**Mercredi de 10h à 12h**

**A la salle des expositions de Montmerle**

**Enfant 1**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Age :

Couleur préférée :

**Enfant 2**

Nom :

Prénoms :

Date de naissance :

Age :

Couleur préférée :

**Un seul mail et une seule adresse suffisent.**

**Père**

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Tél(s) :

**Mère**

Nom :

Prénom :

Mail :

Adresse :

Tél(s) :

# Fiche sanitaire

Renseignements médicaux

L'enfant suit-il un traitement ? Lequel ?

.....

L'enfant a-t-il des allergies alimentaires ? Lesquelles ?

.....

Recommandations des parents :

.....

Qui viendra récupérer l'enfant :

.....

**En cas d'urgence médicale** prévenir : Nom & Numéro.

.....

❖ J'autorise l'association Arkadrus Montmerle à utiliser les photos et vidéos de mon enfants prise pendant les activités et les spectacles sur le site internet ARKADRUS, le Facebook Arkadrus, le YouTube Arkadrus et l'Instagram Arkadrus à des fins informatives de nos activités.

(signature) :



# Règlement intérieur des cours :

## Formalités :

Article 1 : Merci de BIEN LIRE ATTENTIVEMENT le règlement afin d'éviter les MALENTENDUS au cours de l'année. Retourner uniquement les papiers « Exemple professeur » et GARDER les autres.

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au 07 68 24 68 76. Prévenir  **systématiquement**  et en  **avance** .

Article 3 : Les activités commencent à 10h. L'accueil se fait à partir de 9h50. Les parents viennent les récupérer à partir de 12h, jusqu'à 12h10.

Article 4 : \* Les cours ont lieu à la salle des expositions, située 35 rue de Lyon, 01090 Montmerle/Saône. Il arrive que nous soyons délocalisés lors d'événements dans une salle à proximité, souvent la salle des fêtes. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Blandine Salvaire qui est titulaire du BAFD et Professeur de théâtre.

Article 6 : Les élèves sont assurés en cas de dommage corporel pendant le temps de l'activité par l'association, néanmoins tout dommage causé par l'enfant au matériel est sous la responsabilité civile des parents.

De même les parents sont responsables des enfants en dehors des créneaux du cours. Il est recommandé aux parents de venir les chercher au sein de l'établissement en début et en fin de cours.

Article 6 bis : Je signe l'autorisation de publication de médias ci-dessus.

Pratique (À faire lire aux enfants) :

Article 7 : **Tout au long de l'année**, je suis ponctuel aux répétitions et participe aux exercices avec entrain.

Article 8 : **JE PARTICIPE** à tous les spectacles et **J'APPRENDS** mes textes assidument tout au long de l'année.

Article 9 : **JE PRÉVOIS** des répétitions supplémentaires obligatoires les semaines de spectacles. Voir article 13.

Article 10 : Pour celles et ceux qui ont d'autres activités, d'autres engagements, scolaires ou autres, prendre le temps de réfléchir avant de s'inscrire car la présence est **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** pour les créations. Si cet engagement est trop compliqué, ou incertain, **NE PAS S'INSCRIRE**. J'effectue mon cours d'essai, puis je m'engage pour toute l'année. **Aucun remboursement** ne sera effectué à partir d'octobre. Je fais un travail de réflexion sur mes disponibilités, mes motivations et mes capacités à assumer les obligations de présence et d'apprentissage des textes.

Article 11 : Une tenue neutre et souple, c'est-à-dire sans écritures, sans bijoux (les enlever en début de cours) et sans ventre apparent est demandée. Les portables et affaires doivent être rangés et éteints.

Article 12 : Des poubelles seront mise à disposition, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoqués par l'enfant devra être nettoyé et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participe également au nettoyages pendant les représentations et aux rangement du matériel.

## Dates :

Article 13 : ❖ La présence est **ABSOLUMENT** nécessaire pour les dates suivantes.

❖ La session de spectacle aura lieu lors d'une semaine en juin, certainement à Montmerle. Il y aura là aussi, une répétition de groupe, un filage, une générale ainsi que deux spectacles.

❖ Il y a donc en tout 4-5 jours supplémentaires obligatoires comprenant ces répétitions, filages et générales ainsi que ces spectacles qui sont **OBLIGATOIRES** et qui vous seront communiqués au début de l'année ou vers novembre. Ces dates ne sont pas encore définitives car elles doivent être validés par des mairies et théâtres.

❖ Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

❖ Les cours commencent le 11 septembre 2024 et finissent le 25 juin 2025.

## Tarifs :

Article 14 : La cotisation à l'année est de 300€. Et l'adhésion avec assurance incluse est de 25€.

Article 15 : Les spectacles ont un coût, car Arkadrus Montmerle souhaite la qualité et l'organisation pour de meilleurs souvenirs et une sérénité dans le budget :

Le prix du spectacle minimum est de **40€ par famille** pour le premier en décembre et de **60€ par famille** pour le second en juin qui est plus gros. Ces sous doivent être obtenus par la vente de billets par les élèves à leur entourage. A chaque spectacle, il y a une buvette alimentée par l'association et par les élèves. Chaque élève aura des billets qu'il pourra vendre, le prix sera fixé en cours d'année.

Article 16 : Le costumes doivent être acheté par les parents, plusieurs possibilités seront proposées, si l'association le peut, elle les achètera et une participation de 15€ sera demandée aux parents.

Article 17 : Au début de l'année, il faut donner tous les chèques qui seront encaissés au moment convenu. Si le paiement se fait autrement que par chèques, le paiement doit être donné systématiquement par l'élève le premier cours du mois sans que le prof n'ait besoin de le rappeler.

Article 18 : En cas de période de confinement ou d'impossibilité de répéter en présentiel, il n'y aura pas de remboursement. Cependant comme les années précédentes, les cours peuvent avoir lieu en distanciel, via zoom.

### Choix des paiements :

1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> ,3 <sup>ème</sup> ... enfant
<input type="checkbox"/> en 1 fois 300€ + 25€	<input type="checkbox"/> en 1 fois 250€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 2 fois 150€ +25€	<input type="checkbox"/> en 2 fois 125€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 3 fois 100€ +25€	<input type="checkbox"/> en 2 fois 80€ + 90€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 5 fois 60€ +25€	<input type="checkbox"/> en 5 fois 50€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 6 fois 50€ +25€	<input type="checkbox"/> en 5 fois 40€ +50 + 25€
<input type="checkbox"/> en 10 fois 30€ +25€	<input type="checkbox"/> en 10 fois 25€ + 25€

Mentions « Lu & Approuvé » et signatures Parents :

Mentions « Lu & Approuvé » et signature de l'enfant :

Fait à :

Le :

# Règlement intérieur des cours :

## Formalités :

Article 1 : Merci de BIEN LIRE ATTENTIVEMENT le règlement afin d'éviter les MALENTENDUS au cours de l'année. Retourner uniquement les papiers « Exemplaire professeur » et GARDER les autres.

Article 2 : Prévenir en cas d'absence ou de retard au 07 68 24 68 76. Prévenir  **systématiquement**  et en  **avance** .

Article 3 : Les activités commencent à 10h. L'accueil se fait à partir de 9h50. Les parents viennent les récupérer à partir de 12h, jusqu'à 12h10.

Article 4 : \* Les cours ont lieu à la salle des expositions, située 35 rue de Lyon, 01090 Montmerle/Saône. Il arrive que nous soyons délocalisés lors d'événements dans une salle à proximité, souvent la salle des fêtes. Les enfants doivent respecter le lieu et laisser les locaux propres et en ordre sous la conduite des animateurs.

Article 5 : Encadrement par Blandine Salvaire qui est titulaire du BAFD et Professeur de théâtre.

Article 6 : Les élèves sont assurés en cas de dommage corporel pendant le temps de l'activité par l'association, néanmoins tout dommage causé par l'enfant au matériel est sous la responsabilité civile des parents.

De même les parents sont responsables des enfants en dehors des créneaux du cours. Il est recommandé aux parents de venir les chercher au sein de l'établissement en début et en fin de cours.

Article 6 bis : Je signe l'autorisation de publication de médias ci-dessus.

Pratique (À faire lire aux enfants) :

Article 7 : **Tout au long de l'année**, je suis ponctuel aux répétitions et participe aux exercices avec entrain.

Article 8 : **JE PARTICIPE** à tous les spectacles et **J'APPRENDS** mes textes assidument tout au long de l'année.

Article 9 : **JE PRÉVOIS** des répétitions supplémentaires obligatoires les semaines de spectacles. Voir article 13.

Article 10 : Pour celles et ceux qui ont d'autres activités, d'autres engagements, scolaires ou autres, prendre le temps de réfléchir avant de s'inscrire car la présence est **ABSOLUMENT INDISPENSABLE** pour les créations. Si cet engagement est trop compliqué, ou incertain, **NE PAS S'INSCRIRE**. J'effectue mon cours d'essai, puis je m'engage pour toute l'année. **Aucun remboursement** ne sera effectué à partir d'octobre. Je fais un travail de réflexion sur mes disponibilités, mes motivations et mes capacités à assumer les obligations de présence et d'apprentissage des textes.

Article 11 : Une tenue neutre et souple, c'est-à-dire sans écritures, sans bijoux (les enlever en début de cours) et sans ventre apparent est demandée. Les portables et affaires doivent être rangés et éteints.

Article 12 : Des poubelles seront mise à disposition, ainsi que du matériel de nettoyage. Toute salissure provoqués par l'enfant devra être nettoyé et aucun déchet ne sera toléré dans les locaux et devra être ramassé. L'enfant participe également au nettoyages pendant les représentations et aux rangement du matériel.



## Dates :

Article 13 : ❖ La présence est **ABSOLUMENT** nécessaire pour les dates suivantes.

❖ La session de spectacle aura lieu lors d'une semaine en juin, certainement à Montmerle. Il y aura là aussi, une répétition de groupe, un filage, une générale ainsi que deux spectacles.

❖ Il y a donc en tout 4-5 jours supplémentaires obligatoires comprenant ces répétitions, filages et générales ainsi que ces spectacles qui sont **OBLIGATOIRES** et qui vous seront communiqués au début de l'année ou vers novembre. Ces dates ne sont pas encore définitives car elles doivent être validés par des mairies et théâtres.

❖ Il n'y a pas cours pendant les vacances scolaires.

❖ Les cours commencent le 11 septembre 2024 et finissent le 25 juin 2025.

## Tarifs :

Article 14 : La cotisation à l'année est de 300€. Et l'adhésion avec assurance incluse est de 25€.

Article 15 : Les spectacles ont un coût, car Arkadrus Montmerle souhaite la qualité et l'organisation pour de meilleurs souvenirs et une sérénité dans le budget :

Le prix du spectacle minimum est de **40€ par famille** pour le premier en décembre et de **60€ par famille** pour le second en juin qui est plus gros. Ces sous doivent être obtenus par la vente de billets par les élèves à leur entourage. A chaque spectacle, il y a une buvette alimentée par l'association et par les élèves. Chaque élève aura des billets qu'il pourra vendre, le prix sera fixé en cours d'année.

Article 16 : Le costumes doivent être acheté par les parents, plusieurs possibilités seront proposées, si l'association le peut, elle les achètera et une participation de 15€ sera demandée aux parents.

## Choix des paiements :

1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> ,3 <sup>ème</sup> ... enfant
<input type="checkbox"/> en 1 fois 300€ + 25€	<input type="checkbox"/> en 1 fois 250€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 2 fois 150€ +25€	<input type="checkbox"/> en 2 fois 125€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 3 fois 100€ +25€	<input type="checkbox"/> en 2 fois 80€ + 90€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 5 fois 60€ +25€	<input type="checkbox"/> en 5 fois 50€ + 25€
<input type="checkbox"/> en 6 fois 50€ +25€	<input type="checkbox"/> en 5 fois 40€ +50 + 25€
<input type="checkbox"/> en 10 fois 30€ +25€	<input type="checkbox"/> en 10 fois 25€ + 25€

Article 17 : Au début de l'année, il faut donner tous les chèques qui seront encaissés au moment convenu. Si le paiement se fait autrement que par chèques, le paiement doit être donné systématiquement par l'élève.

Article 18 : En cas de période de confinement ou d'impossibilité de répéter en présentiel, il n'y aura pas de remboursement. Cependant comme les années précédentes, les cours peuvent avoir lieu en distanciel, via zoom.

Signature de l'intervenant :

Blandine Salvaire



# Contenu du cours :

- **La première heure** est consacrée au **TRAINING**. C'est une préparation physique, mentale et émotionnelle pour obtenir **une « aisance »** sur scène. Cela implique un travail sur soi qui doit être agréable et enrichissant.

- Échauffement, travail du corps - Diction - Exercices

- **La seconde heure** est consacrée à l'**IMPROVISATION** qui doit apporter **une aisance** avec l'imaginaire de chacun et avec le jeu.

**Puis** au **TRAVAIL DE TEXTES CREATION** :

- Travail de textes du spectacles grâce auxquels on s'exprime et apprend à jouer. On commence dès l'arrivée des participants. Une tenue vestimentaire confortable et neutre est demandée. Chaque début et fin de séance est l'occasion d'un court feedback permettant une compétence d'introspection.

Certains enfants se montrant parfois très enthousiaste, des exercices peuvent être demandé à la maison pour celles et ceux qui le désirent.

- Cette année, le spectacle sera une création sur le thème de la Grande-Bretagne, le spectacle est écrit par Jacques-Olivier Jadfard et adapté en fonction des enfants et de leurs envies.

- Également, un système de bon point sera élaboré avec des remises de cadeaux, en fin d'année.

- En cas de soucis dû au comportement de l'enfant ou de l'élève qui nuirait avec le bon fonctionnement du groupe, un entretien avec les parents sera demandé par le professeur afin de trouver une solution.

- Le théâtre est une activité sociale, voilà pourquoi il sera demandé aux enfants de saluer tous leurs camarades en début et en fin de cours ainsi que le professeur. En cas de changement de salle, le professeur vous préviendra le plus tôt possible par téléphone.

- N'oubliez pas de vous abonner à notre chaîne YouTube, et à nos pages Facebook et Instagram.



Exemplaire parents.